



PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2018

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Boisbriand, tenue le 6 décembre 2018 à 8 h et à laquelle sont présents les membres du conseil : M. FRANÇOIS CÔTÉ, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. JONATHAN THIBAUT, M. DANIEL KAESER, MME KARINE LARAMÉE, M. JEAN-FRANÇOIS HECQ, MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de madame la mairesse MARLENE CORDATO.

La greffière est présente.

Monsieur le conseiller Érick Rémy a motivé son absence.

RÉSOLUTION 2018-12-752
RÈGLEMENT RV-1366-6 – ADOPTION

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 4 décembre 2018;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1366-6 modifiant le Règlement RV-1366 sur la signalisation routière pour permettre le stationnement d'hiver de nuit.

Adoptée

RÉSOLUTION 2018-12-753
RÈGLEMENT RV-1440-004 – ADOPTION

ATTENDU qu'une assemblée publique sur le Projet de règlement a été tenue le 6 novembre 2018;

ATTENDU que le règlement n'est pas assujéti au processus d'approbation des personnes habiles à voter;

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 4 décembre 2018;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1440-004 modifiant le plan des affectations du sol du Règlement RV-1440 sur le plan d'urbanisme applicable aux lots 2 109 183 et

2 109 184, aux lots 5 348 672, 2 873 725 et 2 503 145 et à une partie des lots ayant front sur la montée Sanche.

Adoptée

RÉSOLUTION 2018-12-754
RÈGLEMENT RV-1441-068 – ADOPTION

ATTENDU qu'une assemblée publique sur le Projet de règlement a été tenue le 6 novembre 2018;

ATTENDU que le règlement n'est pas assujéti au processus d'approbation des personnes habiles à voter;

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 4 décembre 2018;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1441-068 modifiant les dispositions du Règlement RV-1441 sur le zonage par l'agrandissement de la zone R-2 309 à même une partie de la zone C-2 310 et par la modification des dispositions particulières à cette zone.

Adoptée

RÉSOLUTION 2018-12-755
RÈGLEMENT RV-1441-069 – ADOPTION

ATTENDU qu'une assemblée publique sur le Projet de règlement a été tenue le 6 novembre 2018;

ATTENDU que le règlement n'est pas assujéti au processus d'approbation des personnes habiles à voter;

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 4 décembre 2018;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1441-069 modifiant les dispositions du Règlement RV-1441 sur le zonage par l'agrandissement de la zone C-2 475-1 à même une partie de la zone R-1 475 et par la modification des dispositions particulières à cette zone.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-12-756
RÈGLEMENT RV-1441-070 – ADOPTION**

ATTENDU qu'une assemblée publique sur le Projet de règlement a été tenue le 6 novembre 2018;

ATTENDU que le règlement n'est pas assujéti au processus d'approbation des personnes habiles à voter;

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 4 décembre 2018;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1441-070 modifiant les dispositions du Règlement RV-1441 sur le zonage par l'agrandissement de la zone R-3 138 à même une partie des zones R-1 137 et R-2 140 et par la modification des dispositions particulières à cette zone.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-12-757
RÈGLEMENT RV-1444-009 – ADOPTION**

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 4 décembre 2018;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1444-009 modifiant le Règlement RV-1444 sur l'émission des permis et certificats en ce qui a trait à l'exception d'obtenir un certificat pour le travail administratif à domicile.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-12-758
RÈGLEMENT RV-1447-021 – ADOPTION**

ATTENDU qu'une assemblée publique sur le Projet de règlement a été tenue le 6 novembre 2018;

ATTENDU que le règlement n'est pas assujéti au processus d'approbation des personnes habiles à voter;

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 4 décembre 2018;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1447-021 modifiant le Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale par l'établissement de dispositions particulières aux zones I-1 129, I-2 131, R-3 138 et R-2 309.

Adoptée

RÉSOLUTION 2018-12-759
RÈGLEMENT RV-1522-4 – ADOPTION

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 4 décembre 2018;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1522-4 modifiant le Règlement RV-1522 sur la perception des taxes foncières municipales et autres compensations.

Adoptée

RÉSOLUTION 2018-12-760
RÈGLEMENT RV-1651 – ADOPTION

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 4 décembre 2018;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1651 sur les tarifs de certains biens, services ou activités pour l'exercice financier 2019.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-12-761
RÈGLEMENT RV-1652 – ADOPTION**

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 4 décembre 2018;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1652 sur le financement des dépenses et sur l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2019.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-12-762
RÈGLEMENT RV-1653 – ADOPTION**

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 4 décembre 2018;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1653 sur la contribution au financement des services d'eau, d'égout et d'assainissement des eaux usées pour l'exercice financier 2019.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-12-763
MODIFICATION DU PLAN D'URBANISME – CONFORMITÉ DES
RÈGLEMENTS D'URBANISME**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'attester que la modification au Plan d'urbanisme de la Ville introduite par le Règlement RV-1440-004 modifiant le plan des affectations du sol du Règlement RV-1440 sur le plan d'urbanisme applicable aux lots 2 109 183 et 2 109 184, aux lots 5 348 672, 2 873 725 et 2 503 145 et à une partie des lots ayant front sur la montée Sanche, ne nécessite aucune modification aux règlements prévus aux sections VII à XI du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) ni à son règlement prévu à l'article 116 de la loi, SAUF :

1° la modification du règlement sur le zonage et de son plan par l'agrandissement de la zone R-2 309 à même une partie de la zone C-2 310 et par la modification des dispositions particulières à cette zone prévue au

Règlement RV-1441-068 modifiant les dispositions du Règlement RV-1441 sur le zonage par l'agrandissement de la zone R-2 309 à même une partie de la zone C-2 310 et par la modification des dispositions particulières à cette zone;

2° la modification du règlement sur le zonage et de son plan par l'agrandissement de la zone C-2 475-1 à même une partie de la zone R-1 475 et par la modification des dispositions particulières à cette zone prévue au Règlement RV-1441-069 modifiant les dispositions du Règlement RV-1441 sur le zonage par l'agrandissement de la zone C-2 475-1 à même une partie de la zone R-1 475 et par la modification des dispositions particulières à cette zone;

3° la modification du règlement sur le zonage et de son plan par l'agrandissement de la zone R-3 138 à même une partie des zones R-1 137 et R-2 140 et par la modification des dispositions particulières à cette zone prévue au Règlement RV-1441-070 modifiant les dispositions du Règlement RV-1441 sur le zonage par l'agrandissement de la zone R-3 138 à même une partie des zones R-1 137 et R-2 140 et par la modification des dispositions particulières à cette zone;

4° la modification du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale par l'établissement de dispositions particulières aux zones R-3 138 et R-2 309 prévue au Règlement RV-1447-021 modifiant le Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale par l'établissement de dispositions particulières aux zones I-1 129, I-2 131, R-3 138 et R-2 309.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

La présidente de la séance invite l'assistance à poser toute question relative aux sujets discutés au cours de la séance.

RÉSOLUTION 2018-12-764

LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE lever la séance à 8 h 15.

Adoptée